

## **AIDE A L'ACQUISITION DU 1<sup>ER</sup> CHIOT BOUVIER AUSTRALIEN, AUSTRALIAN STUMPY TAIL CATTLE DOG OU KELPIE POUR PROMOUVOIR LE TRAVAIL SUR TROUPEAU**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le **Club Français des Bouviers d'Australie et des Kelpies** propose de rembourser une somme de **100€** à l'acquéreur d'un **1<sup>er</sup> chiot Bouvier Australien, Australian Stumpy Tail Cattle Dog ou Kelpie**, inscrit au LOF ou un autre livre des origines FCI, produit par un éleveur adhérent du CF-BAK, et issu de géniteurs dépistés pour les tares de santé. Cette aide est conçue pour **promouvoir le travail sur troupeau** avec les races australiennes. Elle s'adresse ainsi aux **utilisateurs agricoles** ou aux **utilisateurs ayant obtenu le CACCBT** avec leur chien.

### **Les conditions à remplir pour bénéficier de cette offre**

Avoir acheté un **1<sup>er</sup> chiot de moins de 6 mois** inscrit au LOF ou un autre livre des origines FCI, à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2015**. **L'éleveur doit être adhérent** au CF-BAK au moment de l'acquisition. **Les tests de santé\*** des géniteurs du chiot doivent correspondre aux normes stipulées par le club de race. Dans le cas des Bouviers d'Australie, l'audition du chiot doit être évaluée par un test PEA avant de quitter l'élevage.

L'acquéreur doit être **adhérent du CF-BAK** pour bénéficier de cette subvention. L'aide sera attribuée : soit aux **utilisateurs agricoles ayant suivi une formation à l'utilisation du chien de troupeau** de 3 jours minimum avec un formateur agréé par l'Institut de l'élevage ou un moniteur SCC ; soit aux **utilisateurs ayant obtenu le CACCBT** avec leur chien.

**Etape facultative mais souhaitée par le club afin de permettre à celui-ci d'évaluer ces chiens, le Test d'Aptitudes Naturelles (TAN) sur troupeau** sera offert si le dossier est complet ou remboursé à la clôture de celui-ci.

**Le formulaire de demande d'aide à l'acquisition** est à demander auprès du club de race – **[cf-bak@orange.fr](mailto:cf-bak@orange.fr)**

\*parents lus A, B ou C pour la dysplasie des hanches (les chiens lus « C » doivent être croisés avec des chiens lus « A »), quant aux Bouviers d'Australie, au moins un des parents doit être reconnu comme non-porteur de l'Atrophie Progressive de la Rétine (PRA A).